

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 30 Mai 2018

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Jean Pierre MOUROCCQ, Patricia NICOL, Christian LE FOLL excusés

Attribution Subventions 2018

Le conseil municipal a attribué les subventions suivantes :

association	montant	association	montant
TENNIS CLUB	648.00 €	Roch Toul VTT	150.00 €
ASC HANDBALL	3948.00 €	Gym pour tous	350.00 €
FOOTBALL CLUB	3168.00 €	Comité d'animation de Guiclan	800.00 €
TENNIS DE TABLE	1050.00 €	Handisport	50.00 €
Compagnie de l'Arc de la Penzé	426.00 €	Association des Maires du Finistère	785.28 €
Saint jacques Animations	700.00 €	Association des maires ruraux du Finistère	100.00 €
Club de l'amitié	350.00 €	Prévention routière	35.00 €
Ass P'tit chou	300.00 €	Foyer de Penzé	50.00 €
Trotteurs de la Penzé	200.00 €	Radio Nord Bretagne	100.00 €
Société de chasse	600.00 €	MFR Morlaix	25.00 €
F.N.A.C.A.	180.00 €	MFR Elliant	50.00 €
APE Ecole publique	1715.00 €	Batiment CFA Finistère	100.00 €
APEL Ecole du Sacré Coeur	1459.00 €	IFAC CCI Brest	150.00 €
APE Ecole de Penzé	101.91 €	Chambre des Métiers Côtes d'Armor	25.00 €
Boule bretonne	150.00 €	Diwan Morlaix	60.00 €
Groupe artistique de la Penzé	150.00 €	MFR Plabennec	25.00 €
Association Guiclan Autrement	80.00 €		

Attribution des subventions à caractère social

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions ci-dessous.

Association	montant	Association	montant
Association des paralysés de France	50,00 €	Grain de sel	150,00 €
Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)	50,00 €	ADAPEI	100,00 €
Enfance et familles d'adoption	50,00 €	Banque alimentaire	428,00 €
Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)	50,00 €	Ass Céline et Stéphane	100,00 €
Les restaurants du cœur	100,00 €	Présence Ecoute	100,00 €
Association des amis de Lannouchen	100,00 €	Ass Rêves de clown	100,00 €
CIDFF centre d'information sur les droits des femmes et des familles	100,00 €	Ass France Alzheimer 29	100,00 €
Secours catholique Landivisiau	100,00 €		

Jurés d'assises

Chaque année, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante. Six personnes ont tirés au sort sur la liste électorale :

Mme Anne Marie CARR, Mme Cécile BIENNON, M. Pascal KERBRAT, M. Jean François MOIGNE, M. Frédéric LE MER, M. Frédéric GUILLEM,

CCPL : modification des statuts

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts qui comprend

- La prise de compétence obligatoire GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations » au 1^{er} janvier 2018
- une action communautaire à l'échelle du territoire en matière d'habitat

Convention avec SCIC Guiclan Santé pour la construction d'immeubles

Le conseil municipal (15 pour, 3 abstentions) autorise M. Le Maire à signer la convention avec la SCIC Guiclan santé permettant la construction de bâtiments sur du terrain communal.

Informatique Bibliothèque

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Bibliothèque de Guiclan pour une période de 3 ans avec l'entreprise Segilog.

Participation 2018 Ecole de Penzé (dépenses 2017)

La commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouéan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école. La nouvelle répartition des charges de fonctionnement pour l'année 2018 s'établit comme suit :

- Plouéan : 35.09% (20 enfants)
- Taulé : 50.88% (29 enfants)
- Guiclan : 14.03 % (8 enfants)

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 80 551.37€, la participation de Guiclan sera de 11640.40 €

La répartition des charges en matière d'investissement est la suivante : Taulé 50%, Plouéan 35% et Guiclan 15%.

Bâtiments communaux : location rue de Kermat

A l'unanimité, le conseil municipal décide de louer le bâtiment rue de Kermat à l'entreprise O&J Renov pour un montant mensuel de 300.00 €.

Bâtiments communaux : rénovation Triskell

Dans le cadre des travaux de rénovation, à l'unanimité, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

- Changement de la Porte : Entreprise Yann MENEZ pour un montant de 1111.00 € HT
- Changement de l'éclairage : Entreprise Domotelect pour un montant global de 3183.97 € HT.

Aménagement rue de la poste

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation des travaux d'aménagement rue de la poste (réalisation de trottoir et chicanes). Il convient au préalable d'acheter du terrain à M. CROGUENNEC et Mme BODILIS, ces derniers ont donné leur accord.

Les travaux seront réalisés en fin d'année 2018 ou au printemps 2019.